

Interpellation

Postulat 2014 - « Pour une ville sans sacs plastiques » - et après ?

En 2014, le postulat « Pour une ville sans sacs plastiques » (1), avait été déposé suite notamment au débat lancé au niveau national par le parlementaire Dominique de Buman. La commission chargée d'étudier le postulat avait décidé de ne pas le renvoyer en Municipalité mais elle avait émis le vœu suivant : « *la commission souhaite que la Municipalité prenne contact avec les commerçants et/ou ses représentants, en vue de créer une charte visant à réduire, voire supprimer, la distribution gratuite des sacs en plastique* ».

Si l'interdiction pure et simple semble être difficile à imposer en raison des besoins des commerçants, des surfaces commerciales et des marchands, il serait néanmoins souhaitable de les aider et de les inciter à diminuer, voire supprimer l'utilisation des sacs plastiques.

A ce propos, de nombreux types de sacs plastiques existent aujourd'hui sans que l'on puisse toujours distinguer ceux qui sont véritablement biodégradables de ceux qui ne le sont pas ; l'inscription même sur les sacs est parfois trompeuse (par exemple « 100% dégradable » ne signifie pas biodégradable ou compostable). En septembre 2018, une interpellation au niveau du Conseil national a d'ailleurs été déposée (2) pour savoir si le Conseil fédéral entendait interdire les sacs dits « oxo-dégradables ».

Pour rappel, les sacs oxo-dégradables sont fabriqués à partir de polymères (poléthylène ou polypropylène) qui contiennent des substances chimiques afin qu'ils se dégradent plus vite en présence de la lumière et de la chaleur. Il se transforment alors en milliers de petits fragments de plastique qui se dispersent dans la nature et polluent la terre et les eaux. Ils sont alors très difficiles à éliminer de l'environnement et contamineront, à long terme, la chaîne alimentaire également.

On peut constater que si, aujourd'hui, le problème des sacs plastiques et ses conséquences néfastes sur l'environnement sont reconnus, ce sont les mesures et la difficulté à déterminer le type de sac distribués (et respectivement à accepter) qui sont la clé des résultats, et cela, également au niveau local.

Fort de ces constatations, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- la Municipalité a-t-elle pris des mesures depuis le vœu émis par la commission ?
- si oui, lesquelles, si non, que compte-t-elle faire ?
 - au niveau des commerçants ?
 - au niveau du grand public ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Pour le groupe vert'libéral
Michèle Miéville-Blondel

Nyon, le 30 octobre 2018

(1) Postulat déposé le 24 novembre 2014 par Mmes Camille Cantone et Jessica Jaccoud

(2) Interpellation déposée le 10 septembre 2018 par Mme Isabelle Chevalley